

Sommaire

- 1 Une équipe recomposée pour le Cadeb
- 2 Activités du Cadeb
- 2 Agenda associatif
- 3 Observatoire de l'Arbre
- 4 Julie Roman, maire adjointe du Vésinet
- 5 Le comité de la forêt domaniale de Marly
- 6 Les jardineurs Sartrouillois
- 7 Le Comité européen des Régions (CdR)
- 8 Entre les ponts du Pecq et de Chatou à vélo, mais par où ?
- 9 Ile de Chatou : la voix de la justice en faveur des positions de l' ADREC
- 10 La Fresque du Climat
- 11 Réunion de représentants du Cadeb avec l'Agence des Espaces Verts
- 12 Le concept de « pleine terre » et projet de loi « climat et résilience »
- 13 Environnement en bref
- 14 Associations et collectifs d'environnement de la Boucle

Une équipe partiellement recomposée pour le Cadeb

Cette Lettre du Cadeb est publiée avec retard après bien des péripéties au sein du collectif qui voit son bureau recomposé. Elle reflète l'objectif très clair du Cadeb de continuer par ses actions à préserver avec détermination la qualité de l'environnement pour chacune des communes composant la CASGBS. En effet « une communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe plusieurs communes. L'objectif est d'établir un espace de solidarité en vue de réaliser un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace ». Cette disposition du Code Général des Collectivités territoriales pose les fondamentaux de l'intercommunalité : **la communauté de communes fait partie intégrante du bloc communal, et reste avec les communes, le socle relationnel indispensable vers et avec les citoyens.** C'est pourquoi cette Lettre propose outre un article sur la loi tout juste votée par le parlement « Climat et résilience », un article de l'ADREC concernant l'île des impressionnistes, site naturel inscrit depuis 1943, classé en 1951 en site naturel remarquable et en zone naturelle du PLU de Chatou. Le Cadeb pratique depuis toujours le dialogue constructif entre les élus et les associations. Il affirme haut et fort que l'île des impressionnistes doit rester un terrain dans sa destination de zone naturelle classée, sans restriction aucune. Cet objectif est au coeur même du projet de loi tout juste voté par l'Assemblée Nationale.

C'est d'ailleurs dans le même état d'esprit que le Cadeb va poursuivre une réflexion sur la place des arbres dans la ville et poursuivre un Groupe de Travail sur l'Habitat où une double réflexion est engagée :

- Sur les 25 % de logements sociaux qui induisent dans toutes les communes de la CASGBS un grignotage des espaces verts pour trouver des terrains constructibles.

- Sur la nécessité de corréliser la construction de logements sociaux avec les activités et les créations d'emploi au sein de la CASGBS.

Nous vous souhaitons bonne lecture de cette Lettre et nous vous rappelons que **tous les articles sont sous la responsabilité de leurs auteurs.**

Le bureau

Activités du Cadeb

JANVIER

Mardi 12 : Conseil d'Administration du Cadeb en visio conférence

Vendredi 22 : Rencontre avec Madame Le Loarer, conseillère municipale, déléguée à la protection de l'environnement de l'Etang la Ville

FÉVRIER

Vendredi 12 : Rencontre avec l'Agence des Espaces Verts en Visio conférence

MARS

Vendredi 12 : Rencontre avec Madame Braun-Pivet, députée de la circonscription de Sartrouville

Vendredi 12 : Rencontre avec Madame Bengalou, élue municipale de Croissy sur Seine, chargée du Comité Arbre de la ville

Mardi 16 : Conseil d'Administration du Cadeb en visio conférence

AVRIL

Mercredi 21 : Conseil d'Administration exceptionnel en visio conférence

MAI

Mardi 18 : Conseil d'Administration en visio conférence

JUIN

Mardi 1 : rencontre du bureau du Cadeb avec le président de la

Agenda associatif

- 19 - 23 mai Fête de la Nature à l'Etang la Ville
Les « **Amis de l'Etang la Ville** » à l'occasion de la prochaine fête de la nature ont organisé des événements autour du thème de l'arbre.
- Courant mai pétition lancée par l'association « Chemin de ronde » pour s'opposer à toute bétonisation sur la réserve foncière de Croissy sur Seine : <http://chnq.it/HfsHcwfkSS>
- 1 juin : Rencontre du bureau du Cadeb avec le président de la CASGBS
- 5 juin : « Les jardineurs Sartrouillois » inauguration de « Sol majeur »
- 5 juin : Prochain Ecotour du quartier La Plaine à Sartrouville de 14h00 à 16h00 départ rue Bataille
- 10 juin : Ramarchage aux côtés du collège Colette et de Natur'Ville de 13h00 à 16h00 à Sartrouville
- Les 12,13 juin 2021 journées des portes ouvertes d'ateliers d'artiste à l'Etang la Ville.
- 12 juin : fête des Iles de Seine Aval

Adhésion au Caded

Associations: L'adhésion est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du Cadeb

Individuels : La règle est l'adhésion au travers d'une association membre. A défaut les adhésions individuelles directes sont acceptables

Bulletin d'adhésion 2021 (individuel)

Je demande à adhérer au Cadeb et verse ma cotisation de 10 € .A retourner au Cadeb, Espace associatif, 3 avenue des Pages 78110 Le Vésinet

Nom:Prénom :

Adresse :

.....

Tél: Courriel :

Observatoire de l'Arbre

A l'Assemblée générale de 2019, Jacques Firmin, président d'AEB, a proposé d'organiser au sein de toutes les associations membres du Cadeb, un groupe qui s'occuperait spécifiquement de la défense des arbres dans les diverses communes de la CASGBS. Pour ce faire, le comité arbre a déjà rencontré plusieurs élus au Vésinet, à Chatou, à Croissy, à Montesson et au Pecq. Le but étant d'établir une Charte de l'Arbre qui permettrait aux municipalités d'offrir une meilleure protection à ceux-ci.



A L'Etang la Ville, comme partout ailleurs, la tendance générale est à la subdivision de terrains plus ou moins grands sur lesquels se construisent des pavillons de grande taille, les arbres existants étant souvent les victimes de l'opération. En théorie, chaque abat-tage devrait faire l'objet d'une demande en mairie et être suivi d'un remplacement de même essence ou d'essence locale. Nous remarquons que, de plus en plus souvent, les nouveaux propriétaires ne suivent pas cette procédure et se contentent d'abattre. Contrairement à l'Allemagne ou à la Grande Bretagne où la sanction suit tout abattage sauvage, en France aucune loi ne les empêche d'agir de la sorte à l'exception des espaces boisés répertoriés et de certains arbres remarquables protégés par le PLU. Nous souhaitons évidemment que cela change.

Les Amis de L'Etang la Ville soutiennent ce projet de Charte de l'Arbre et réfléchissent à un mode d'action.

Nous avons donc rencontré Marina Le Loarer, conseillère municipale déléguée à la préservation de l'environnement, ingénieure en transition écologique, impliquée dans la protection de la biodiversité de notre espace de vie. Comme nous, elle souhaite favoriser la sensibilisation à la préservation de l'environnement. Comment mieux désimperméabiliser les sols pour réapprovisionner les nappes phréatiques et lutter contre les inondations qu'en s'assurant du maintien de la végétalisation et de la survie de nos arbres ?

A Montesson, une **Charte urbaine de l'Arbre** et un **Atlas de la Biodiversité** communale ont déjà vu le jour. C'est également dans les projets de Marina Le Loarer pour L'Etang la Ville. Nous réfléchissons à l'organisation d'une exposition de photos de beaux arbres locaux, l'idée étant d'y sensibiliser le public. Nous souhaitons que tout candidat aux prochaines élections soit

jugé aussi à son bilan de protection des arbres.

Entretiens, le Cadeb va organiser des rencontres, sorte d'observatoire de l'arbre, entre élus et représentants d'associations des différentes communes de notre CASGBS pour réaliser ce projet de Charte de l'Arbre.

*Janine Thoma
Jacques Firmin (Ex-vice-président)*



Marina Le Loarer

Julie Roman, maire adjointe du Vésinet

Nous avons eu le plaisir de rencontrer Madame Julie Roman, adjointe au maire du Vésinet, déléguée à la transition écologique, au site, à l'environnement et au conseil municipal des jeunes, le 15 décembre 2020.

Nous faisons une présentation du travail du Cadeb qui regroupe une vingtaine d'associations de la Communauté d'agglomération sur des sujets d'environnement. Un Observatoire de l'arbre a été initié depuis peu par le Cadeb. Cet entretien a lieu dans ce cadre afin de recueillir ce que les nouvelles municipalités souhaitent mettre en œuvre comme politique de l'arbre.

Julie Roman se dit vivement intéressée par cette démarche de mutualisation et de partage des expériences.

Cadeb – Quel est l'engagement de la commune du Vésinet vis-à-vis des arbres : y a-t-il un plan arbres, un inventaire des arbres ? dans le domaine public, privé ?

Julie Roman – La ville souhaite s'engager pleinement dans cette démarche. Une ingénieure forestière va être recrutée le 18 janvier, elle sera en charge de ces questions. Elle pourra également donner des conseils aux propriétaires qui souhaitent planter des arbres. Le Vésinet cherche également à recruter un chef des espaces verts puisque le poste est vacant depuis quelque temps.

Cadeb – Quel est votre engagement auprès du CMJ ?

Julie Roman- Promouvoir les arbres et sensibiliser les jeunes à ce formidable patrimoine du Vésinet. Le forestier du Vésinet est impliqué dans la démarche.

Suite aux différentes rencontres avec les élus locaux, le Cadeb souhaite organiser une réunion des élus ou responsables arbres de la CAGBS. L'objectif serait à la fin de la mandature de 6 ans d'organiser une exposition sur les réalisations de chaque commune volontaire en matière de politique arbres.

Julie Roman adhère complètement à cette proposition. Elle nous dit être une adepte de l'intelligence collective.

Cadeb – A court terme, quelles sont les actions de la ville concernant les arbres ?

Julie Roman – 79 arbres vont être plantés au printemps après validation par l'Inspectrice des sites. En outre, un arbre sera planté pour chaque mariage célébré au Vésinet.

Le travail va également porter sur la modernisation de la charte de l'arbre.

Edith Cornet (Cadeb)

Jacques Firmin (Ex-vice-président du Cadeb)

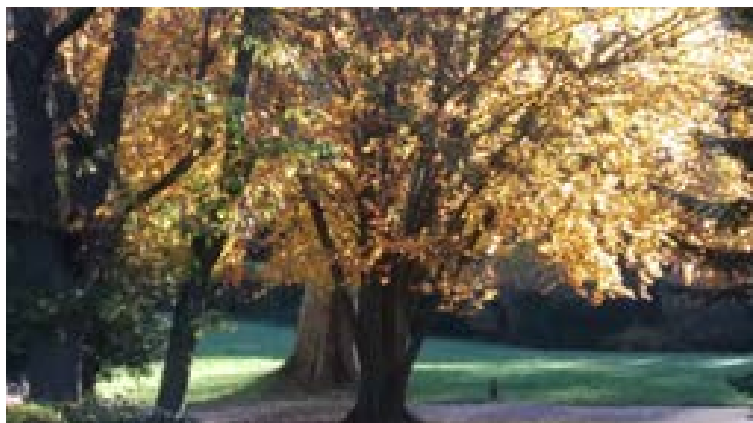


JULIE ROMAN

- Originaire de Tarbes et arrière-petite fille d'un garde-forestier des Pyrénées, Madame Roman est très jeune sensibilisée à la préservation du cadre de vie et à l'environnement. Madame Roman a découvert Le Vésinet lors d'un stage de son conjoint à la Lyonnaise des Eaux. Il y a 12 ans, elle a décidé de s'y installer avec sa famille.
- Professeur de physique-chimie au Lycée du Chesnay, Madame Roman a souhaité s'investir dans la vie civique du Vésinet.
- Ainsi, elle a voulu traduire son engagement écologique par un mandat municipal, elle insiste sur le fait que c'est son premier engagement politique.
- En outre Madame Roman est une sportive accomplie, en effet elle joue au rugby à 5.
- Madame Roman est aussi une anglophile convaincue car elle a fait une partie de ses études à Bristol sur un campus verdoyant, nous dit-elle.

Le comité de la forêt domaniale de Marly

Le comité de la forêt domaniale de Marly, organisé par l'ONF, s'est tenu le 7 janvier 2021 de 14h30 à 17h00 dans la magnifique salle des fêtes de Marly-le-Roi en présence de son maire et de nombreux élus des communes avoisinantes. Nous y étions ainsi que nombre de représentants du monde associatif dont les Amis de la forêt de Saint-Germain en Laye.



Une gestion innovante

Les représentants de l'ONF, dont son directeur régional M. Béal, accompagné de jeunes forestiers, ont présenté les 30 dernières diapositives d'une présentation générale préalablement distribuées aux invités. Ainsi nous avons pu nous concentrer sur l'aspect innovant de la mise en place dans le cadre du nouveau plan de gestion pour cette forêt de la sylviculture par futaies irrégulières. Le métier de forestier doit jouer avec les équilibres de lumière et de biodiversité. Pour gérer cet équilibre, 280 placettes ont été définies collectant 6 000 arbres géolocalisés et suivis individuellement tous les 2 ans.

Une surveillance par un laser aéro-porté (lidar) permet d'observer ainsi la surface de la canopée. Le nuage de points ainsi collectés est mis en corrélation avec les autres sources de données dont dispose l'ONF, de manière à piloter une gestion de la forêt de Marly

conforme à la demande sociétale de perception des forêts péri-urbaines. C'est à dire d'éviter les coupes rases de régénération. Les 2176 ha de cette forêt sont parcourus à pied par les forestiers : 10 ha/jour à 4 ou 5 personnes, c.a.d. 200 ha inspectés chaque année par les forestiers qui se déplacent en marchant de front (20 jours/an à 4 personnes) de manière à suivre tous les arbres d'en bas. C'est au cours de ces inspections que sont sélectionnés les arbres à soigner ou à abattre. A noter que la forêt de Marly détient le record français des gros chênes. C'est également une source importante de production de bois qui s'élève à 4,2 m³/ha/an.

Bientôt une forêt de protection

Nous avons pu y dire combien nous étions impatients de voir lancer pour cette forêt de Marly le statut de « forêt de protection ». La « Forêt de protection » fait l'objet d'un décret en Conseil d'Etat qui pour un territoire forestier au contour strictement déterminé, interdit d'effectuer des coupes et travaux à l'exception des coupes d'arbres suivies de régénération naturelle ou replantation dans le cadre d'une gestion durable de la forêt selon les prescriptions d'un règlement de gestion ou à défaut sur au-

torisation préfectorale. M. Béal a confirmé que la procédure serait lancée.

Malheur du réchauffement climatique

Dans le cadre du drame induit par le réchauffement climatique on note en particulier le fait qu'il n'y ait presque plus d'hiver, entraînant l'accroissement de microbes pathogènes dont le « Phytophthora » qui attaque le système racinaire des châtaigniers. Cette maladie concerne toute la châtaigneraie du nord-ouest de la France.. Il n'y a pas actuellement de traitement pour lutter contre cette maladie, le châtaignier n'ayant pas de résistance génétique. Il y aura donc des coupes rases de ces châtaigniers dépérissants. Ceci va concerner 16 ha de la forêt dans les trois années à venir. Cette coupe commencera par la parcelle 77 en 2021. Ces châtaigniers seront remplacés par des plantations de chênes et d'alisiers. Malheureusement, les chevreuils aimant le chêne, statistiquement 50 à 70 % des semis de chêne sont exposés à être mangés et de ce fait une régulation par la chasse s'impose. Longue et belle vie à la forêt de Marly !

*Pierre-Emile Renard,
Ex-président des Amis de la forêt
de Saint-Germain et de Marly
François Arlabosse, président de RACINE*

Les Jardineurs Sartrouillois

Les Jardineurs Sartrouillois est une association éco-solidaire créée en avril 2018 à Sartrouville



Le mot «jardineur» est la réunion des mots «jardinier» et «bricoleur».

L'association regroupe des citoyennes et citoyens qui ont envie de faire leur part pour l'environnement en apprenant à courtiser la terre, réduire leur impact sur l'environnement et tisser de forts liens sociaux.

Elle a pour ambition de transformer des terrains communaux inutilisés en lieux de découverte, de sensibilisation, de formation aux bonnes pratiques du jardinage, du bricolage, du surcyclage. Des lieux où l'on partage l'expérimentation et où l'on transmet le savoir-faire. Ces éco-lieux collaboratifs seront à la disposition des écoles mais aussi à toute personne souhaitant faire sa part, localement, ensemble.

Faire sa part: comme le colibri de la légende amérindienne qui cherche à éteindre l'incendie, nous cherchons à préserver le vivant.

Localement: Nous faisons attention à nos ressources et nous créons du lien autour de nous.

Ensemble: Nous agissons collectivement pour donner de l'élan à nos mouvements.

SOL MAJEUR (quai Pierre Brunel):

À notre demande, la Mairie de Sartrouville nous propose de transformer un terrain municipal de 5000m² en friche depuis plus de 20 ans. Pour rappeler l'importance de garder le sol vivant, nous avons appelé ce lieu Sol Majeur.

Depuis janvier 2020, nous aménageons Sol Majeur dans l'idée d'en faire un petit coin de nature paisible en ville et surtout nous y aggrapons le sol pour rendre fertile cette ancienne friche industrielle.

Nous y avons organisé en 2020 des ateliers nature avec des enfants de 6 à 12 ans pour le Centre Communal d'Action

Sociale, nous y avons également passé des moments d'échanges, écouté des conférences et dégusté un barbecue vegan. Nous avons également lors de cette année tissé de nombreux liens locaux, aux niveaux administratif et associatif (dont notre adhésion au CADEB).

En 2021 nous installerons 3 ruches et des panneaux solaires à Sol Majeur. Le lieu sera alors prêt pour accueillir au mieux le public, les écoles et collectivités à travers des activités quotidiennes.

N'hésitez-pas à venir nous rencontrer à Sol Majeur lors de nos portes-ouvertes chaque dimanche après-midi.

Sinon, notre site internet est ouvert 7/7: lesjardineurs.fr

*Raphaël Garraud
président-fondateur*



Le Comité européen des Régions (CdR)

Le touriste de Bruxelles curieux de connaître les bâtiments abritant les institutions de l'Union Européenne (UE), s'il peut aisément découvrir le siège du parlement européen et l'immeuble célèbre du Berlaymont abritant la Commission Européenne a peu de chance de découvrir s'il n'est pas initié, l'immeuble qui abrite le Comité européen des Régions (CdR). Et un citoyen ordinaire d'un pays de l'Union interrogé sur cette institution reste souvent coi ! Et pour cause, cette institution est peu connue et pourtant son rôle est loin d'être négligeable.

Le CdR est le porte-voix des régions et des villes au sein de l'Union Européenne (UE)

Le CdR est une assemblée politique composée de 329 membres et 329 suppléants provenant de tous les États de l'UE (regroupés par parti politique et placés sous la direction du président) qui ont été élus à l'échelon local ou régional (par exemple, en tant que maires ou présidents d'une région). Ils se rendent à Bruxelles six fois par an pour débattre de leurs avis sur la législation proposée et adopter des résolutions sur les mesures à prendre par l'Union.

Les membres du CdR sont assistés par une administration dirigée par le secrétaire général.

La subsidiarité

Le principe de subsidiarité doit être respecté tout au long de la procédure législative de l'UE, de sorte que toute décision doit être prise à l'échelon de pouvoir qui servira au mieux l'intérêt public, au niveau local si possible.

Le budget

Le budget annuel du CdR s'élève à environ 96 millions d'euros, couvrant les frais de personnel et les frais de voyage des membres, ainsi que les dépenses liées aux services d'interprétation et aux activités de communication.



La maison européenne des régions à Bruxelles
© François Arlabosse

RACINE et le Comité européen des Régions

Inscrit comme président de RACINE, j'ai participé de nombreuses fois personnellement et gracieusement à la semaine des régions du CdR. J'ai cherché à comprendre comment les grands principes énoncés ci-dessus, notamment celui de la subsidiarité pouvaient bénéficier à une association comme RACINE et comment les luttes que nous menons pour la préservation du Coeur Volant et les vergers des Rouge-mont pouvaient apprendre des activités du CdR. Force est de constater que la présence des élus français est relativement faible. Nos démocraties sont en crise. De moins en moins de gens se déplacent pour aller voter. Dans les années 1960 plus de 85 % des européens prenaient part aux élections. En 1990 ce

chiffre était inférieur à 79 %. Au cours de la première décennie du XXI^{ème} siècle, il est même tombé en dessous de 77 %, le niveau le plus bas depuis la Seconde Guerre mondiale. En chiffre absolu il s'agit de millions d'européens qui ne souhaitent plus se rendre aux urnes. Cela représentera bientôt un quart des électeurs.

Etudions donc cette institution en fréquentant son site [Lien](#) très riche d'information.

Pour finir sur une note optimiste, disons que notre participation à la semaine des régions a toujours été une source non négligeable d'inspiration pour maintenir les objectifs de RACINE: **Réaliser l'Accord entre la Nature la Cité et l'Espace**

François ARLABOSSE
Président de RACINE

Entre les ponts du Pecq et de Chatou, à vélo, mais par où ?

Plan Vélo et RERV

L'axe de la D186, traverse la Boucle de la Seine entre le pont de Chatou et le pont du Pecq. Il supporte des flux importants de circulation et n'est pas du tout sécurisé pour les cyclistes. Il relie les Pistes Cyclables efficaces qui descendent de Saint-Germain aux larges Pistes de la D191 à Rueil.

Notre Agglomération CASGBS travaille activement sur la réalisation d'un PLAN VÉLO [↳ Lien](#)

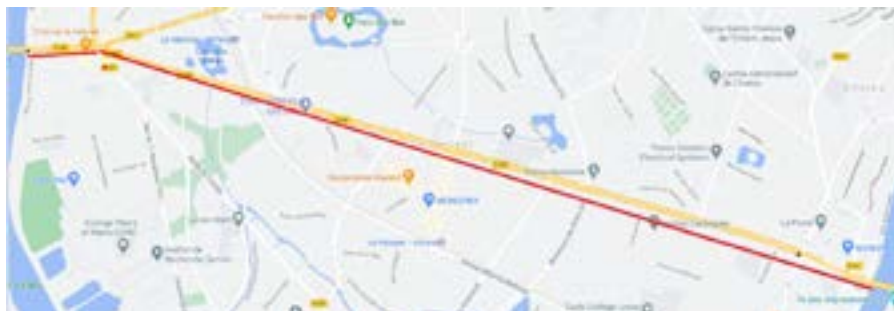
Le Collectif Vélo Ile de France a présenté un projet de 9 axes cyclables le RER-Vélo niveau 1. [↳ Lien](#)

La Région, les Départements ont adopté ce projet. Cinq des Axes ont été choisis en priorité N° 1, mais pas la D186.

L'éphémère CORONAPISTE

Tout démarrait sous les meilleurs auspices. Une CORONAPISTE y avait été réalisée lors du premier confinement afin de faciliter les déplacements vélos, en particulier pour les cyclistes qui se rendent à la Défense et Paris (Vélotafteurs). Une voie de circulation sécurisée était proposée dans chaque sens.

Au Vésinet, à Chatou, elle a été supprimée au bout de 24h, les maires cédant



sous la pression d'automobilistes qui n'ont pas supporté la restriction de leur espace habituel. Il aurait été possible de se rendre de Chambourcy à Vincennes à vélo, via la Défense et Paris.

La mise en place a été sans doute trop brutale, sans concertation, tout comme l'a été sa suppression.

D186

La réhabilitation de la D186 se frotte à un nombre colossal de complications. Toute la perspective entre les deux ponts se trouve sous les regards des Bâtiments de France : Terrasse de Saint-Germain, Ville du Vésinet classée, sites aux abords du Pont de Chatou. Les décisions vont se montrer délicates et longues. Aucun arbre ne pourrait être retiré. Certains stationnements doivent être conservés. Des sections de voirie manquent de largeur, sur le Pont du RER, le secteur Vésinet Rond-point Sapin jusqu'à la Poste, toute l'avenue Foch.

Le Pont du Pecq, le réaménagement de la Place de la République, les Départementales D186, D311 et D121, les Boulevards Carnot et Foch, le Pont de Chatou, chacun de ces maillons attendus que des décisions soient prises sur les autres. Du coup, rien ne bouge.

Pour résumer

Le tragique accident mortel du lycéen qui s'est produit Route de Croissy (D121), sur la commune du Vésinet met en évidence le manque d'aménagement sur cet axe et l'urgence d'agir vite.

L'itinéraire le long de la voie SNCF, via les 3 gares du Vésinet et de Chatou est une alternative au passage par la D186, mais en étant moins directe et peu accessible par les habitants de Chatou Nord. Il faut donc l'aménager.

L'aménagement de la D186 reste d'une urgence prioritaire aux vues du plan régional, mais sa faisabilité risque de relever du long terme. Pourtant, beaucoup de vélos en local ou en transit l'empruntent

Le Plan de la CASGBS prévoit d'aménager ces 3 axes. Vivement la livraison de travaux, mais quand ?

RERV A1

Dans notre secteur géographique, le seul projet qui montre les plus grandes avancées relira Cergy à La Défense en passant par la passerelle EOLE. Il s'agit d'un Axe du RERV A1. Un comité d'axe est en place, plusieurs réunions ont eu lieu, mais il reste encore beaucoup de problèmes à résoudre.

Jean-Pierre OLLIVIER
RÉSEAU VÉLO 78

www.reseauvelo78.org



Ile de Chatou : La voix de la justice en faveur des positions de l'ADREC

Dans un arrêt du 4 janvier, le tribunal administratif de Versailles affirme le caractère inconstructible du site dénommé « Grande île de Chatou ». L'association catovienne se félicite de cette décision

L'île de Chatou est toujours un sujet de préoccupation pour les Catoviens, donc pour l'ADREC. L'association a constaté la poursuite d'activités bruyantes et polluantes (poussières amiantées) par la SAS Chatou Watier pendant le premier confinement, précisément sur le site naturel protégé qui jouxte la commune de Carrières. Elle a protesté auprès de diverses autorités, sans effet jusqu'à présent.

En 2019, l'ADREC avait déposé un recours gracieux contre une autorisation de travaux obtenue en 2018 par Chatou Watier pour installer un ESAT dans des hangars délabrés et ouverts à tous vents. Contestée par un riverain, l'autorisation avait été retirée avant l'audience de référé. Le tribunal ne s'était donc pas prononcé sur la légalité de l'autorisation.

Hangar à ciel ouvert ou immeuble de bureaux ?



Parallèlement, deux autorisations antérieures pour une réhabilitation de ces hangars ont été découvertes. Chose étonnante : en 2014, le bénéficiaire de ces autorisations avait essayé de transformer un hangar ouvert en logements ; en 2018, elle le dé-

clarait affecté à des bureaux. La ficelle était un peu grosse et la fraude patente.

Dans un tract diffusé dans Chatou en mai 2019, l'ADREC a signalé la fraude commise par les détenteurs de ces autorisations et les menaces pesant sur l'environnement protégé de l'île.

Parallèlement, l'association a déposé une requête devant le tribunal administratif de Versailles, après rejet de son recours gracieux par le maire de Chatou. Elle voulait faire reconnaître par la justice que le lieu où se situaient les hangars était bien un site naturel protégé, de plus inconstructible, parce que situé en zone inondable et dans le périmètre d'un site Seveso. Le riverain qui avait agi contre l'autorisation accordée à la SAS Chatou Watier a aussi déposé une requête.

L'affaire a traîné sans que ni la commune, ni la bénéficiaire des autorisations n'y attachent d'importance. Subitement, la date de l'audience de jugement étant fixée, pour éviter une sanction, la titulaire des autorisations contestées (qui avait vendu son terrain en 2019 à la SAS Chatou Watier) en demande, un mois avant, le retrait.

L'île de Chatou, côté Grande Ile, site naturel inscrit et protégé

Pour l'ADREC, ce retrait avait un air de déjà vu. Apparemment, pour le tribunal, aussi. Les autorisations de travaux n'existant plus légalement, il ne s'est pas prononcé sur le fond du dossier. Mais il n'a pas laissé passer l'occasion de constater la rece-

vabilité des requêtes. Le 4 janvier 2021, il a condamné la commune et l'auteur des demandes de travaux litigieuses à indemniser le riverain pour couvrir ses frais d'avocat, au motif que les autorisations accordées n'étaient pas légales. En effet, pour le juge administratif, « les règles restrictives applicables au terrain d'assiette (zone naturelle NI du PLU, site inscrit de la « Grande île de Chatou », zone rouge clair du PPRI dans le département des Yvelines) ne permettaient pas au maire de Chatou de délivrer *légalement* les autorisations contestées.

Les trois autorisations délivrées en 2018 (deux en juillet, une en novembre) étaient donc illégales, ce que l'ADREC affirme depuis environ deux ans. Cela n'a pas empêché le maire d'attaquer l'ADREC en diffamation et de continuer à défendre un projet d'atelier protégé dans l'île. L'ADREC, de son côté, ne comprend pas cette obstination.

Anne Bernard

Adrec (Association pour le développement raisonné de l'environnement à Chatou

adrec.chatou@free.fr
www.adrec-chatou.fr



La Fresque du Climat

La Fresque du Climat est l'atelier de référence pour sensibiliser le grand public au dérèglement climatique. Créée par Cédric Ringenbach, celle-ci se déroule comme un "jeu sérieux" à destination du grand public à partir de 16 ans (version adulte) ou même de 8 ans (version junior). Grâce à son format convivial, elle permet aux novices comme aux experts de découvrir ou approfondir leur connaissance sur ce sujet essentiel. Enfin, malgré sa simplicité, la Fresque du Climat est exclusivement développée sur la base des travaux du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat).



Le principe

L'atelier dure 3 heures et fait appel à l'intelligence collective du groupe pour permettre à chacun de participer activement et d'assimiler les causes et conséquences du dérèglement climatique. Un animateur encadre les équipes afin de les guider durant l'atelier, d'assurer une bonne communication entre les membres et de donner des explications supplémentaires. Après avoir compris ces enjeux, les participants sont amenés à réfléchir aux actions concrètes qu'ils peuvent mener individuellement et collectivement pour lutter contre le dérèglement climatique. Les ateliers peuvent être organisés en présentiel dans le respect du protocole sanitaire mais aussi en ligne par Internet.

L'Association

Le jeu a immédiatement rencontré un grand succès et, pour permettre sa diffusion rapide, l'association éponyme de La Fresque du Climat a été créée fin 2018 pour sensibiliser un maximum de personnes dans le monde à la compréhension des phénomènes du dérèglement climatique. Près de 120 000 personnes ont déjà participé à cet atelier !! Le jeu est traduit dans 22 langues et joué dans 45 pays.

L'objectif de l'Association est d'atteindre 1 million de participants en 2021 pour sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux climatiques et permettre d'agir efficacement sur le plan individuel et collectif.

La Fresque du Climat, c'est aussi une communauté incroyable de plus de 5 000 personnes engagées et passionnées qui viennent de tous horizons !

Dans les Boucles de Seine, une dizaine d'animateurs sont déjà à l'œuvre pour animer des ateliers auprès des citoyens, collectivités, écoles, universités...

La Fresque du Climat peut aussi proposée en "Team Building" aux entreprises qui souhaitent informer et mobiliser leurs collaborateurs

Pour plus d'informations :

contact@forumprojetsdd.org

Benjamin Courière



Réunion de représentants du Cadeb avec l'Agence des Espaces Verts

Le 12 février 2021 Jacques Firmin et Marie-Françoise Darras, pour le Cadeb, ont rencontré en visio-conférence Valérie Danto, déléguée territoriale pour les Yvelines Plaine de Montesson et Haute Vallée de Chevreuse à l'Agence des espaces verts de la Région Ile de France, accompagnée de Jean-Marc Pioger.

L'Agence des Espaces Verts

Valérie Danto nous a présenté dans un premier temps les actions de l'Agence des Espaces Verts. L'AEV (Agence des Espaces Verts), créée en 1976, aménage et protège les espaces naturels et forestiers d'Ile de France. Elle gère et aménage plus de 10 000 ha de forêt régionales, plus de 1700 ha d'espaces naturels et paysagers, 2300 ha de terres agricoles sont gérées par l'AEV avec avec 135 agriculteurs locataires de l'AEV.



La Plaine de Montesson

Dans un deuxième temps, nous avons échangé à propos de la Plaine maraîchère de Montesson. Le PRIF de Montesson a été créé en 2000. La superficie totale du PRIF est de 236 ha. L'AEV a acquis 67 ha qui sont loués à des maraîchers. L'AEV a donc 1/3 des propriétés de la Plaine et fait des baux de longue durée aux maraîchers.

Valérie Danto nous indique que le statut de ZAP pour la Plaine de Montesson est un statut protecteur.

L'AEV collabore régulièrement avec l'association Plaine d'Avenir pour leur mission commune de préservation et de valorisation de l'agriculture de la Plaine de Montesson

Marie-Françoise Darras
Jacques Firmin, Ex-vice-président du
Cadeb

Le concept de « pleine terre » et le projet de loi « climat et résilience »

Déposé à l'assemblée nationale le 10 février, le projet de loi « climat et résilience » qui fait suite aux travaux de la convention citoyenne pour le climat, donne un nouveau relief au concept de « pleine terre » comme levier de lutte contre l'artificialisation des sols.

En effet le projet de loi envisage de mettre la France sur la trajectoire du zéro artificialisation nette, pour mettre fin aux 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels agricoles ou forestiers qui disparaissent chaque année en France, dont la moitié du fait de l'étalement des logements. Pour cela, la France, se fixe par ce projet de loi un objectif de division par deux du rythme d'artificialisation sur la décennie à venir par rapport à la consommation des sols observés ces dernières années.

Cette ambition, partagée avec « les 150 tirés au sort » nécessite de repenser les modèles urbains d'aménagement hérités du siècle dernier et dont les conséquences économiques, sociales et environnementales sont aujourd'hui dénoncées. C'est exactement ce qu'au niveau local, nous les associations du CADEB, n'avons cessé de défendre, notamment en déposant des recours (Bougival, Montesson, Louveciennes) contre des PLU destructeurs des espaces naturels et des espaces boisés classés, déclassés dans le seul but de bétonner, pour satisfaire aux objectifs aveugles de la loi SRU.

Comme le souligne l'Institut Paris Région dans une de ses dernières brèves, la notion de « pleine terre » n'est tou-

jours pas officiellement définie, y compris dans ce projet de loi. Cette notion faisant place à une approche à géométrie variable dans les documents d'urbanisme. La Convention citoyenne pour le climat l'ayant identifiée comme levier de la lutte contre l'artificialisation, la « pleine terre » a été mentionnée dans l'avant-projet de loi « Climat et résilience » pour l'exclure explicitement des espaces artificialisés. Finalement, ces termes ont été retirés de la version déposée à l'Assemblée nationale.

La préservation de la « pleine terre » n'en restera pas moins un concept majeur qui doit trouver sa définition partagée dans les PLU. Elle est en effet un enjeu primordial pour bâtir une ville résiliente et vivable : en plus de participer à l'atteinte de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette), elle est un outil de lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et contre les risques d'inondation par ruissellement. Elle contribue aussi au maintien des continuités écologiques.

Le projet de loi prétend pourtant changer le cap en plaçant la lutte contre l'artificialisation au coeur de l'aménagement du territoire (dont les terrains communaux). Les contours de la notion de « pleine terre » ne sont toutefois pas

déterminés dans ce projet. Pourtant on peut lire dans le projet la nécessité de concevoir différemment les schémas régionaux de planification et les documents d'urbanisme (PLU), dans la re-qualification des friches existantes ou encore avec le frein au développement des zones commerciales en périphéries des villes (comme par exemple dans la plaine de Montesson ou dans celle de Villevert à Louveciennes).

Il est vraiment urgent de promouvoir un projet urbain participatif et d'apprendre à faire la ville avec ses habitants.

*François Arlabosse
Vice-Président du CADEB*

Références :

- 1) Note rapide n° 884 de l'Institut Paris Région mars 2021 (www.institutparisregion.fr)
- 2) Projet de loi n° 3875 rectifié du 10 février 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

ENVIRONNEMENT EN BREF

L'extension de Carrefour à nouveau rejetée

Pour la deuxième fois, la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) vient de dire non au doublement de la surface de vente de l'hypermarché de Montesson.

Le projet présenté par la société Carrefour, légèrement réduit par rapport à sa version initiale, prévoyait de créer environ 48 boutiques, qui s'ajouteraient aux 60 boutiques déjà existantes dans la galerie commerciale, et d'installer 7 grandes et moyennes surfaces spécialisées. La surface commerciale passerait ainsi de 25.818 m² actuellement à 47.399 m² (49.471 m² dans le projet initial).

Le projet était soutenu par la majorité des maires des communes avoisinantes, à l'exception de ceux de Saint-Germain-en-Laye et Maisons-Laffitte.

L'avis de la CNAC

Dans son récent avis, la CNAC indique redouter que les nouvelles

boutiques ne viennent « concurrencer et fragiliser les boutiques existantes dans les centres villes de la zone de chalandise. » alors même que Sartrouville notamment a bénéficié d'aides publiques (FISAC hier, action Cœur de ville aujourd'hui) afin de « revitaliser son centre-ville » (Avis CNAC novembre 2019) Dans ce même avis, la CNAC avait relevé que cette extension « importante » de la surface de vente ne correspondait pas une augmentation de la demande, La commission redoutait enfin une « dégradation des conditions de circulation », avec près de 500

véhicules supplémentaires en heure de pointe du vendredi et samedi alors que « le secteur est déjà fortement impacté par la circulation automobile » et que de nouvelles constructions sont prévues.

Le Cadeb était opposé à cette extension, tout comme l'association Qualité de vie de la Borde à Montesson, du fait des nuisances importantes induites par ce projet.

*Jacques Perdereau
Président de Qualité de Vie de la Borde*



La SNCF, le tram 13 et l'écologie : l'envers du décor.

Dans sa plaquette d'information d'Ile-de-France Mobilités sur le projet du Tram 13, nous pouvons lire dans la partie concernant la démarche environnementale :

« Protection des arbres existants le long de la plateforme de circulation, modulation des éclairages en station... les impacts du projet sur son environnement naturel seront limités au minimum. »

Il y a hélas un décalage choquant entre ces belles paroles et la réalité...

Le 3 mars, quelle ne fut pas notre grande surprise de constater l'entreposage, au niveau de la future halte des Sablons à l'Étang la Ville, d'une

importante masse d'arbres de haute tige. Après vérification, il s'avéra que c'était le résultat d'abattages considérables qui avaient eu lieu tout le long de la future voie, de St. Germain Bel-Air à la gare de Saint-Nom la Bretèche, d'arbres non seulement proches de la voie, mais aussi bien éloignés de celle-ci. Le massacre à la tronçonneuse dépasse largement le périmètre requis par la sécurité. Le concept de trame verte est apparemment inconnu de la SNCF.

Par ailleurs, la halte des Sablons est depuis dix jours éclairée toute la nuit alors que l'inauguration officielle n'aura lieu qu'en juin 2022. Cette dépense d'énergie n'a donc strictement aucun sens, même lorsque le train sera en exploitation, d'autant plus que cette luminosité est néfaste pour la faune présente aux

alentours de la halte : chouettes huppées, faucons crécerelles, éperviers d'Europe et bien d'autres. Le concept de trame verte est également inconnu de la SNCF.

Des courriers ont été envoyés à La SNCF et Ile de France Mobilités mais jusqu'ici, sans réponse de leurs parts.

*Janine Thoma
Les Amis de l'Étang la Ville*





Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Montesson / Saint-Germain-en-Laye

« Seul, on va plus vite
Ensemble, on va plus loin »

Siège social :

Espace Associatif
3 avenue des Pages
78110 Le Vésinet
Courriel :
cadeb78@laposte.net
Site : www.cadeb.org/
Twitter : @78cadeb
Membre de FNE



Composition du Bureau

Présidente :

Emmanuelle Wicquart

Vice-président(e)s :

François Arlabosse
Jacques Perdereau
Marianne Schlumpp

Secrétaire :

Gilles-Charles Canard

Trésorier :

Patrick Bayeux

Chargé de mission

Gérard Moulin

LES ASSOCIATIONS MEMBRES

Plus de renseignements sur le site Internet du Cadeb rubrique les associations : www.cadeb.org

ADREC Association pour le développement raisonné de l'environnement à Chatou	Anne Bernard	adrec.chatou@free.fr www.adrec-chatou.fr/
AEB Aménagement et Environnement de la Boucle	Jacques Firmin	contact@aeB-parcimperial.fr
Bezons Environnement	Emmanuelle Wicquart	bezons_environnement@yahoo.fr bezonsenvironnementblog.wordpress.com/
Chemin de Ronde (Croissy / le Vésinet / le Pecq)	Véronique Vital	verojl.vital@noos.fr Tél : 01 34 80 08 04
Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville	Daniel Amgar	vieux.pays.le.fresnay@laposte.net Tél : 06 10 05 61 54
Conférences carillonnnes	Ursula Nadler	conferences-carrillonnnes.fr/
Forum et Projets pour le Développement Durable Sensibilisation et communication sur le développement durable	Clotilde Marinot	contact@forumprojetsdd.org forumprojetsdd.org/ Tél : 06 43 61 11 95
Les Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly	Marguerite Vincenot	contact@amisforetsaintgermainmarly.fr amisforetsaintgermainmarly.fr
Les Amis de l'Etang-la-Ville	Marielle Papeil Lalande	comite-ca@amis-letanglaville.org https://amis-letanglaville.org/
Les Jardineurs Sartrouillois	Raphael Garraud	Lesjardineurs.fr
MAARR Chatou Mouvement associative anti nuisances des riverains du RER A	Sophie Lefébure	Association.maarr@gmail.com
Maisons-Laffitte développement durable	Laurence Ledoux	asso.mlDD@gmail.com http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/
Natur'Ville à Sartrouville	Agnès Benne	agnes.benne@laposte.net Tél : 07 61 37 99 47
Patrimoine & Urbanisme à Bougival	Françoise Brenckmann	fbrenckmann@gmail.com Tél: 06 88 23 91 75
Plaine d'avenir 78 Association pour la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et un développement durable dans la plaine agricole de Montesson et alentours	Marie-Thérèse Grosprêtre	laplaine78500@gmail.com Tél: 06 84 15 38 95
Qualité de vie de la Borde à Montesson	Jacques Perdereau	qvlb@qvlb-montesson.fr qvlb-montesson.fr/
Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville	Eric Bailo	associationvaudoire@gmail.com http://aqvd.free.fr
Racine à Louveciennes	François Arlabosse	association_racine@orange.fr racinelouveciennes.wordpress.com /
Réseau vélo 78 Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien	Lionel Carrara	www.reseauvelo78.org/
Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville	Marie Robert	arqm78500@gmail.com www.arqm.asso.fr/
Seine Vivante Collectif qui œuvre pour la préservation des grands équilibres naturels de la vallée de la Seine et de ses écosystèmes	Jacqueline Kerlohou-Ruello	kerlohou@yahoo.fr
Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet	Jean-Paul Debeaupuis	contact@sidslevesinet.fr Tél: 01 30 71 29 59
« Verte ma ligne, Verte ma ville... »	Francis Bodu	vertemaligne.bougival@laposte.net
Voisins-Voisines à Houilles	Gérard Moulin	jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11
Association Carrillons pour la transition écologique		Carrieres-transition.ecologique@mailo.com Carrillonpoulatransition.fr